Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 32 (1995)

Heft: 1228

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Quand l'urgence de la protection sociale se heurte au fédéralisme

JEAN-PIERRE FRAGNIÈRE

professseur à l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques, Lausanne Qu'il s'agisse d'une tumeur cancéreuse ou d'une carie dentaire, tout le monde sait qu'une détection et une intervention précoces augmentent considérablement les chances d'enrayer le mal.

Ce qui est devenu une évidence dans le domaine de la médecine tarde à conquérir les esprits dans le champ de la protection sociale. Il apparaît de plus en plus que cette «demi cécité» entraîne des conséquences considérables en termes d'exclusion, de mal-être et de coûts.

Un faisceau d'études internationales qui s'appuient résolument sur la méthode comparative aboutissent à quelques conclusions dont les conséquences politiques sont majeures, y compris pour la Suisse¹.

Dépendance de longue durée

- Le plus lourd problème qui affecte actuellement les régimes de sécurité sociale est lié au phénomène de la dépendance de longue durée.
- Les mesures d'intervention rapides sont beaucoup plus efficaces pour évacuer les risques de dépendance.
- La circulation des personnes dans les méandres des guichets et des étiquettes est facteur de dégradation par résignation (aujourd'hui chômeur, demain en programme d'occupation, après-demain au bénéfice d'une aide cantonale, plus tard à l'aide sociale, et enfin titulaire d'une rente d'invalidité, pour ne parler que de l'un des parcours possibles).
- Des politiques (trop) ciblées induisent des phénomènes de stigmatisation et de fuite qui débouchent sur des dépendances à moyen et long terme.

Tout cela pose, en particulier, le problème de la rapidité d'intervention et de la pertinence des mesures.

Voilà plus de dix ans que les sonnettes d'alarme ont mis en évidence l'extension de la pauvreté en Suisse. Voilà plus de quatre ans que le chômage a pris les proportions que l'on sait. Voilà plus de deux ans que les dépenses de l'assurance-invalidité explosent, comme celles qui sont liées aux prestations de l'aide sociale.

Lente coopération intercantonale

A la mi-septembre, la Conférence des Directeurs cantonaux des affaires sociales se réunissait à Genève pour commencer à se mettre d'accord sur quelques thèses concernant l'avenir de la sécurité sociale. L'objectif: moderniser, renforcer l'efficience des systèmes de prestation et stimuler la concertation voire la coopération. Les bons élèves sont nommément désignés. On salue les mesures adoptées au

Tessin, à Genève et à Berne, on évoque les initiatives en cours en Valais, à Fribourg et dans le canton de Vaud. Bien sûr on tait le nom des cancres.

De l'ouverture certes, mais une conscience modérée de l'urgence.

Les questions doivent encore être étudiées, il faut affiner les analyses, évaluer les expériences des pionniers. Bref, on vit au rythme du fédéralisme de coopération. A quel horizon peut-on attendre des déterminations et un véritable «programme d'impulsion visant à promouvoir de nouvelles formes d'aide sociale», pourtant préconisées dans un rapport adopté par les Directeurs des affaires sociales² ? Un an, deux ans, plus?

Pendant ce temps, les chômeurs en fin de droits et les candidats à l'Al (pour ne parler que de ces deux catégories) se présentent à un rythme qui se compte plutôt en trimestres ou en semestres.

Risque d'immobilisme

Pourtant, paradoxalement, de nombreuses conditions sont réunies pour faire face rapidement à une situation d'urgence.

- Les informations de base sont suffisantes pour décider (malgré les lacunes bien connues en matière de données statistiques).
- Les idées, pour ne pas dire les modèles, sont disponibles et quasiment «prêtes à l'emploi».
- Chez les professionnels concernés par ces dossiers (y compris les fonctionnaires, bien sûr), le climat d'ouverture et de coopération peut être qualifié de bon.

Le fédéralisme veut être un fleuron du patrimoine national. On connaît ses vertus. Dans le domaine qui nous occupe, il se trouve placé devant un test majeur. Il peut se révéler être un instrument de promotion de l'efficacité des mesures et de leur adaptation aux contextes particuliers. Il peut devenir un facteur d'immobilisme et ainsi être complice du développement de l'un des périls majeurs de la sécurité sociale: la dépendance de longue durée.

Dans la deuxième hypothèse, la plus lourde facture sera payée par les victimes. Mais à moyen et long terme, tout le monde devra passer à la caisse. Dans ce cas, la monnaie est faite aussi bien de francs que de souffrances.

¹ Plusieurs études publiées par l'Association internationale de la sécurité sociale.

² Peter Farago, Prévenir et combattre la pauvreté: possibilités et limites des mesures prises par l'Etat, IPSO, Dübendorf, 1995.